



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteurs	Députés Werner Jordan, AdG/LA, Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Gina-Maria Schmidhalter (suppl.) AdG/LA, Jennifer Näpflì (suppl.) AdG/LA
Objet	Contrôle des camions transportant des marchandises dangereuses par le Simplon
Date	17.05.2018
Numéro	4.0314

Actuellement, les services de l'Etat du Valais et de la Confédération travaillent sur un projet de place de contrôle sur le site de la plate-forme douanière de Gamsen.

En parallèle à ce projet, pour le versant sud du col du Simplon, les travaux préparatoires sont au stade de l'étude de faisabilité pour établir une zone de contrôle poids-lourds dans ce secteur.

La Confédération est consciente de la nécessité de ces contrôles et elle est disposée à mettre à disposition de la Police cantonale valaisanne les ressources nécessaires en personnel et en infrastructures, pour répondre à ces besoins, notamment sur la base des conclusions du groupe de travail chargé de cette question et proposant quatre postes de policiers et un poste de mécanicien.

En conclusion, les demandes de ce postulat, à savoir le renforcement des contrôles poids-lourds sur l'axe du Simplon, avec la collaboration de la Confédération, sont en cours de réalisation.

Il est proposé l'acceptation du postulat dans le sens de la réponse.

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières: néant

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : néant

Conséquences RPT : néant

Sion, le 14 février 2019